



Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

La FSU remercie les services pour l'envoi des documents, de leurs modifications. Nous sommes également satisfaits que les engagements liés à la tenue de GT sur la préparation de rentrée et les mesures d'emploi aient été tenus, dans l'intérêt des personnels que nous représentons et défendons.

« Choc des savoirs » (groupes, classes prépa 2de), réforme du lycée, Parcoursup....Le modèle d'École du gouvernement du collège au lycée, vise à faire sortir de l'École publique, le plus tôt possible et à chaque étape de leur scolarité, les élèves des classes populaires. Il s'attaque aussi à l'autonomie professionnelle et à la liberté pédagogique, vues comme des obstacles à l'application mécanique de réformes pourtant quasi unanimement rejetées. Volonté d'imposer des manuels, des démarches pédagogiques ou encore de piloter les pratiques par les évaluations standardisées.

Au collège, la note de service du 15 mars ne trompe personne : l'organisation en groupes de niveau vise bien à creuser les inégalités entre les élèves et à mettre au pas les professeur-es., et faute de convaincre celles et ceux qui font l'École de renoncer à leur éthique du service public, elle s'en remet au management local pour tenter d'imposer ce que toutes et tous rejettent. C'est un aveu de faiblesse et d'échec. Nos collègues professeur-es de Lettres et de Mathématiques sont désormais placés-és ainsi en première ligne et en souffrance, après celles et ceux de technologie.

Dans le 1er degré, l'augmentation des signalements et des fiches RSST, hausse du nombre de démissions et des demandes de reconversion, la chute du nombre de candidats aux concours et manque d'attractivité du métier : tous les indicateurs sont dans le rouge. La campagne « J'alerte » de la FSU-SNUipp met en lumière ces difficultés et le mal-être des PE face à des conditions de travail dégradées et à la non reconnaissance de leur métier.

En érigeant aussi l'uniforme et le SNU au rang de priorités politiques et budgétaires, le gouvernement fait un choix clair : celui d'une École du tri social, d'une École passiviste et conservatrice, qui nie l'engagement et l'expertise professionnelles de celles et ceux qui font l'École.

D'autant plus que B. Lemaire, ministre de l'économie et des finances annonce des coupes budgétaires de plusieurs milliards à la rentrée prochaine. Dans la poursuite des politiques menées, les services publics sont particulièrement visés par les diminutions de moyens et le détricotage des statuts. La FSU continuera à porter auprès de la profession et des usagers l'idée que les Services Publics et la Fonction Publique sont intimement liés, que l'un ne va pas sans l'autre et qu'il faut les renforcer.

La FSU continuera aussi de dénoncer en cette année olympique les jets de paillettes sur la pratique de haut niveau sans que ceux-ci ne s'accompagnent d'une réelle politique de développement de l'EPS et du sport scolaire. Sport scolaire qui s'enfoncé toujours un peu plus dans la crise tant la gestion nationale est catastrophique.

Le choix de la FSU et de ses syndicats est donc limpide : fédérer les forces attachées au projet de l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire. Notre fierté, notre mission est bien d'accueillir partout tous les élèves sans distinction d'aucune sorte, d'être ambitieux pour chacun.e, de respecter et de participer à une véritable liberté de conscience notamment par la construction de l'esprit critique autour de savoirs et savoir-faire scientifiquement validés. Le 2 avril, la FSU sera au côtés des personnels mobilisés pour un autre projet d'École.

Concernant l'ordre du jour

Mesures d'emplois pour les personnels enseignants LEGT/LP & EREA 2nd degré RS 2024

Nous ne reviendrons pas sur l'arbitrage politique qui a consisté - une fois de plus - à faire porter sur les LGT une immense majorité des suppressions de postes. Nous dénombrons 123 suppressions de supports définitifs dont 42 MCS. Par ailleurs, 75 créations sont actées. Le solde créations / suppressions donc encore et toujours négatif et la plupart des disciplines sont touchées. Ces suppressions de postes mettent en danger les options, (langues rares, options artistiques, options technologiques...) déjà bien mal en point depuis la réforme du lycée, ainsi que les différents dispositifs de groupes à effectif réduit, sur lesquels les établissements doivent rogner faute de moyens. Certains établissements sont fortement touchés et ce parfois depuis plusieurs années maintenant.

Par ailleurs, nous remercions les services pour la transmission des documents en amont du groupe de travail sur les créations et suppressions de postes en lycée, GT qui permet d'améliorer certaines situations de collègues via un travail fin réalisé sur les postes. Nous avons pu porter de nombreuses interrogations et propositions visant à améliorer le mouvement (mutations) en améliorant les possibilités de réaffectation pour les collègues touchés par une MCS ou encore à limiter les suppressions de postes quand il était

possible et si le collègue le souhaitait, en trouvant un complément de service. Toutefois, nous restons opposés à la neutralisation des supports complets pour l'accueil des stagiaires, même s'il ne s'agit pas d'une décision rectorale et nous continuons de réclamer une entrée dans le métier digne de ce nom, permettant aux collègues de faire cohabiter formation au métier et prise en charge des élèves sur - a minima - des mi-temps et non sur un temps plein 18h.

Ces postes bloqués continuent d'avoir des répercussions sur le mouvement intra-académique. Celui-ci est déjà bien impacté par les nombreuses suppressions de postes, ces supports bloqués restreignent encore plus les possibilités de mobilité des collègues.

MESURES D'EMPLOI CPE

Alors que les CPE sont de plus en plus mis sous pressions, et que leur charge de travail ne cesse d'augmenter le ministère supprime 2 postes de CPE au sein de notre académie pour la rentrée prochaine.

Inacceptable tant les besoins sont criants dans notre académie, inacceptable tant la profession est pressurisée, mise sous tension, avec des attentes croissantes de la part des usagers et de l'institution qui en parallèle les sollicite particulièrement avec la mise en œuvre du plan Phare, le secourisme en santé mentale des jeunes et autres mesures imposées à la profession.

Mesure d'autant plus inacceptable que l'année dernière le ministère était en capacité de déployer de lourds moyens budgétaires dédiés à l'apprentissage, alors qu'à côté de cela la l'école publique sous statut scolaire continue à manquer de tout.

La FSU ne cessera de dénoncer la politique budgétaire du gouvernement qui se poursuit contre les personnels, contre les élèves et contre notre service public d'Education Nationale. Elle revendique un plan pluri annuel de création de postes de CPE avec pour objectif la création d'un poste de CPE pour 250 élèves.

Par ailleurs, elle ne manquera pas de dénoncer les choix fait par notre académie en matière de suppressions d'emplois : en effet, la FSU estime que d'autres choix, que ceux présentés aujourd'hui, étaient possibles pour rendre ces emplois au ministère. Par exemple, l'académie aurait pu reprendre ces moyens aux mesures provisoires dont avait été dotée notre académie il y a 2 ans et qui se sont depuis pérennisées, comme le demandait la FSU rejointe par les autres organisations syndicales présentes lors du GT du 22 février.

LDG PROMOTIONS 1er et 2nd degré :

La FSU ne peut se satisfaire des évolutions portées sur l'accès à la classe exceptionnelle des enseignants et assimilés à compter de la campagne 2024.

En effet, à rebours des engagements pris au printemps 2023 dans le cadre du mouvement social contre la réforme des retraites, le ministère, contre l'avis unanime des représentants des personnels, supprime le barème au profit d'un choix discrétionnaire par les hiérarchies locales. La FSU alerte de nouveau l'administration sur la mise en œuvre de cette nouvelle classe exceptionnelle, dont nos premières remontées témoignent déjà d'une mise en cause du droit à la carrière des personnels, ainsi que de la politique académique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La FSU sera par ailleurs particulièrement vigilante à la manière dont seront répartis les avis « Très favorables » entre les femmes et les hommes, mais également entre les différentes disciplines et corps, ainsi qu'entre les différents type d'établissements.

La FSU appellera les personnels à se mobiliser pour que la profession ne se laisse pas priver de la perspective d'une classe exceptionnelle pour toutes et tous, afin d'obtenir une amélioration des salaires et des pensions qui pourraient participer au rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies depuis vingt ans sur les fins de carrières des personnels.